

En juin, le jury local composé de Jean-Louis BERNAND, Responsable de la Commission Environnement, Annick CATTANI, Pascale DA SILVA, Chantal VAUTHIERS, Gilbert KUHNER et Luc NOIROT a établi un classement suivant les critères : esthétique, qualité des plantes, couleurs, harmonie et originalité.
7 participants ont été récompensés.

Palmarès

2^{ème} catégorie (Maison avec décor floral installé sur la voie publique)

- 1^{er} : M. et Mme Michel OLLIVIER
- 2^{ème} : Mme Stéphanie ANDRIOT

3^{ème} catégorie (Balcon ou terrain sans jardin visible de la rue)

- 1^{ère} : Mme Noëlla GODARD
- 2^{ème} : M. et Mme Daniel GAZENGEL

5^{ème} catégorie Balcon fleuri (maison ou immeubles collectifs et HLM)

- 1^{ère} : Mme Dominique GORGEOT
- 2^{ème} : Mme Marie-Claude CABLEY

Ferme Fleurie

- 1^{ère} : Mme Sylvie VOILLEMONT

Félicitations à tous les participants et nous encourageons vivement les personnes à s'inscrire au concours.

RECOMPENSE DEPARTEMENTALE :

Mme Stéphanie ANDRIOT et M. et Mme Michel OLLIVIER ont obtenu un prix au niveau départemental.

La Commune a été une nouvelle fois récompensée pour les ponts de Froncles et Buxières et le lavoir de Froncles.

Un grand bravo aux employés communaux pour leur travail.

